

**ABROGATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR LE TERRAIN ET LES IMMEUBLES SITUES 70-72-74 RUE PIERRE LOTI,
RUE DES GARDES ET RUE DE LA SOURCE A ROYAN
CONCLUE AVEC LA SARL CASA IMMO PROMOTIONS LE 20 OCTOBRE 2020**

D. n° 21.435

ENTRE

La Ville de Royan, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après désignée la Ville de Royan,

D'une part,

ET

La Société à Responsabilité Limitée CASA IMMO PROMOTIONS dont le siège social est situé 1 rue Denis Papin à Royan (17200), régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINTES, sous le numéro 797 669 249, représentée par son Gérant Monsieur Youssef OUARRADI, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désigné l'occupant,

D'autre part,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par une convention n° 20.276, en date du 1^{er} octobre 2020, la Commune de Royan a autorisé la SARL Casa Immo Promotions, représentée par son gérant Monsieur Youssef OUARRADI, à occuper des immeubles et un terrain attenant, situés 70, 72 et 74 rue Pierre Loti, rue des Gardes et rue de la Source à Royan, jusqu'au 8 juillet 2023.

Ces biens ayant été vendus à la SCI DEFI, représentée par Monsieur Youssef OUARRADI, par acte notarié en date du 20 septembre 2021, il convient d'abroger la convention conclue avec la SARL Casa Immo Promotions à compter du 21 septembre 2021.

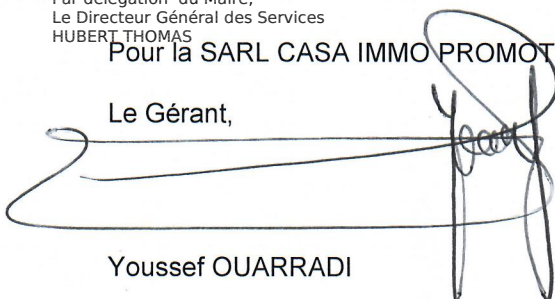
IL A ENSUITE ETE CONVENU CE QUI SUIT :



Article 1 : La convention d'occupation du domaine public pour le terrain et les immeubles situés 70, 72 et 74 rue Pierre Loti, rue des Gardes et rue de la Source à Royan, conclue avec la SARL Casa Immo Promotions le 1^{er} octobre 2020, est abrogée à compter du 21 septembre 2021.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 octobre 2021
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET

Fait à ROYAN, le 28 septembre 2021

Pour la SARL CASA IMMO PROMOTIONS
Le Gérant,

Youssef OUARRADI


la Ville de Royan,
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET